

Maydo (Maido, Maydou)

Le 23 octobre 1464, « noble homme » François Maydo, seigneur de Tréduday en Theix, rend aveu pour 64 œillets de saline (soit la totalité de la saline Barzes) et une « baulle » tenus de la seigneurie de Campsillon (Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 E 1250, f° 96 v°-97 v).

François Maydo est à rapprocher de Hervé Maydo connu comme auditeur des comptes en 1441 (BnF, ms. fr. 223) depuis trésorier et receveur général. Il exerce cette dernière fonction dès le 10 janvier 1446 (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1394), et encore le 27 juillet 1447 (Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 81, compte 1446-1448, f° 75) et le resta sans doute jusqu'à l'institution de Morice de La Noé en août 1477 (KERHERVE, *Les gens...*.)

Les Maydo sont (*Id.*, *ibid.*, pour ce qui suit) implantés à Vannes, où ils sont en possession de plusieurs maisons (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2339, f° 7, 14 v° et 20). Hervé Maydo acquiert la seigneurie de Tréduday ou Trédudaz (Arch. dép. Morbihan, 56 G 2 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 18 H 2) et est qualifié de seigneur de Tréduday en 1447. Il est sans doute le fils de Thomas Maydo et frère de Symon Maydo, auditeur des comptes en 1446.

Hervé Maydo épouse Jeanne Cohignac, d'une famille noble de Rennes, (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2188, f° 24, 49 et 96 v°). Il meurt avant 1461 (*ibid.*, 2188) et laisse au moins deux fils, François et Jean.

François, s^r de Tréduday, épousa Perrine de Loyon, mariage dont est issu Gilles.

Jean, en 1469, est tuteur de son neveu Gilles, fils de François précocement décédé (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 18 H 2).

Alain GALLICÉ